

<https://www.geneacaux.fr/spip/spip.php?article418>



Nommer un enfant naturel

- Comprendre ... - Histoire cachoise - Vie sociétale -



Date de mise en ligne : mardi 6 mars 2018

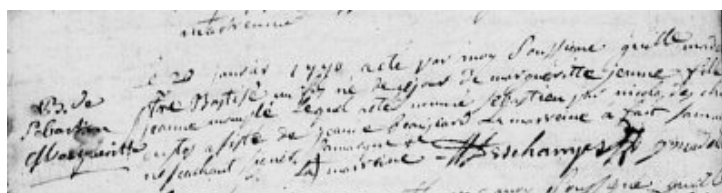
Copyright © Cercle Généalogique du Pays de Caux - Seine-Maritime - Tous
droits réservés

La transmission d'un nom de famille -ou surnom- avant la révolution est souvent un problème auquel sont confronté les généalogistes, surtout quand il s'agit d'un enfant naturel, né de père inconnu (ou tout au moins, non cité).

Dans le Pays de Caux, il était conseillé aux prêtres de donner à ces enfants trois prénoms, le dernier faisant usage de surnom. Ainsi, si Marie Durand donne naissance à une fille naturelle prénommée Marie Jeanne Susanne, on retrouvera plus tard cet enfant, s'il survit, sous le patronyme Susanne avec Marie Jeanne comme prénom.

En Basse-Normandie on rencontre très souvent la méthode suivante de dénomination : on donne à l'enfant naturel comme patronyme le prénom de sa mère.

Ainsi, dans l'acte suivant :



dressé le 20 janvier 1770 au Beny-Bocage, près de Vire on voit que :

Sébastien MARGUERITE est fils naturel de Marguerite JEANNE, elle même enfant naturelle de Jeanne MOMPLÉ !

Pas toujours facile d'y retrouver !